

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni le samedi 29 mars 2014 à 9 heures à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique MPANDOU, M. Alain MARATRAT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Nathalie LEMAITRE, M. Guy DESERT, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Stéphane SKLADANOWSKI, Mme Pascale GUILBERT, M. Maxime BOUDET, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Marcel BRETAGNE, Mme Sylvie HERMAY, M. Thibault CHATELAIN, Mme Nelly BIGOT, M. Marc DELAHAYE.

ABSENT : M. Philippe DUPUIS

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Bertrand CREMET ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'élection du Maire et des Adjoints fait l'objet d'un procès-verbal spécifique.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

2014/76

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève du conseil municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé au conseil municipal la création de 5 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour et deux votes blancs, la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

CONSEILLERS DELEGUES

2014/77

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de nommer des conseillers délégués.

Il propose d'en nommer quatre, dont la liste suit :

- Madame Marie-Laure CORROYER,
- Madame Joëlle CHEMINEL,
- Monsieur Guy DESERT,
- Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI.

Monsieur le Maire énumère les délégations qui seront données aux quatre conseillers délégués.

Il est procédé au vote de la liste à bulletin secret.

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Les conseillers délégués ci-dessus énumérés sont nommés à 16 voix pour et deux votes blancs.

Madame Marie-Laure CORROYER est nommée conseillère municipale déléguée en suppléance de la 3^e adjointe, pour les fonctions suivantes :

- Développement du lien social et d'un projet famille via la création et l'animation avec l'adjointe en charge du CCAS,

Madame Joëlle CHEMINEL est nommée conseillère municipale déléguée en suppléance de la 4^e adjointe, pour les fonctions suivantes :

- Soutien aux actions d'animation Développement Durable, économies d'énergie, déchets ...

Monsieur Guy DESERT est nommé conseiller municipal délégué en suppléance des 1^{er} et 5^e adjoints, pour les fonctions suivantes :

- Economies budgétaires et maîtrise des dépenses,

Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI est nommé conseiller municipal délégué en suppléance de la 2^e adjointe, pour les fonctions suivantes :

- Site internet, télétexte.

DELEGATIONS INTERCOMMUNALES

2014/78

Monsieur le Maire propose la liste des délégations intercommunales :

Nom de la délégation	Titulaires	Suppléants
SDE 76 Syndicat Départemental d'Energie	Bertrand CREMET	Guy DESERT
S.I.B.E.L Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Eaulne et du Littoral	Gill GERYL	Françoise DEMONCHY
S.I.R.C.A Syndicat Intercommunal des Bassins Versants et de Reprofilage et Curage de l'Arques	Gill GERYL Alain MARATRAT	Françoise DEMONCHY
S.I.B.V.V. Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Varenne	Pascale GUILBERT Joëlle CHEMINEL	Françoise DEMONCHY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau des représentations intercommunales.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

2014/79

Vu les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions légales les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014, il est proposé de fixer à :

- 40 % de l'indice 1015 le montant de l'indemnité pour le Maire (le taux maximum pour une population comprise entre 1.000 et 3.499 habitants étant de 43 % de l'indice 1015),
- 15,5 % de l'indice 1015 le montant de l'indemnité pour le 1^{er} Adjoint
- 13 % de l'indice 1015 pour les 2^e, 3^e et 4^e et 5^e Adjointes,
- 4 % de l'indice 1015 pour les quatre conseillers délégués, conformément aux articles L 2123-20, L 2123-24-1, L 2122-18 et L 2122-20 du dit code.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 16 voix pour et deux votes blancs, d'accorder le versement des indemnités proposées à compter du jour de l'installation du conseil.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 3 avril 2014 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.

GERYL Gill	
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	GUILBERT Pascale
LAURENT Marie-Claude	BOUDET Maxime
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	HERMAY Sylvie
CORROYER Marie-Laure	CHATELAIN Thibault
CHEMINEL Joëlle	BIGOT Nelly
DESERT Guy	DELAHAYE Marc
SKLADANOWSKI Stéphane	